

SÉANCE DU 3 JUILLET 2017
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE

L'an 2017, le Trois Juillet, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 19 heures 00, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.

Présents : *Mmes ANSERMINO, FARNIER S, FORTIN, RIGAULT,*
Mrs BORDE, FARNIER D, FIRMAIN, LE MENER, PARIS, POUSSE, RHENY, TONDEREAU

Absents : *Mme MARTY*
Mme PHILIPPON qui a donné pouvoir à Mr François BORDE
Mme ROGER

Secrétaire : *Mme Sabine FARNIER*

Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 12 et du 30 Juin 2017 à l'approbation. Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

- **2017/34- Tarifs du repas enfants à la cantine pour l'année scolaire 2017-2018**

Mr le Maire informe qu'il convient de délibérer sur le prix du repas pour la rentrée scolaire 2017-2018, comme habituellement le prix du repas est fixé en concertation avec les communes membres du SIVOS.

Mr Didier FIRMAIN prend part à la séance.

Mr BORDE rappelle que nous payons le repas plus cher auprès de notre prestataire pour 3.92€ et demande s'il y a des remarques. Mr PARIS demande si le prix est valable pour tout le monde, Mr BORDE lui répond oui. Mr PARIS demande si cela convient à tout le monde, Mr BORDE lui répond que cela coûte toujours plus cher à la collectivité car le coût du personnel n'est pas inclus. Mr FIRMAIN informe que dans beaucoup de communes le repas est à plus de 3€. Mr BORDE informe que certains parents ne paient pas la cantine. Mme FORTIN dit qu'ils sont certainement en difficultés financières, Mr BORDE lui répond que ne sont pas des gens de la commune et que l'on ne peut pas faire grand-chose. Mr PARIS dit que c'est toujours la garderie et la cantine qui sont en déficit et que c'est partout dans les autres communes. Mr BORDE dit que c'est pas cher et même que si c'était moins cher ce serait toujours trop cher. Mr TONDEREAU dit que pour certains la priorité n'est pas le paiement de la cantine. Mr PARIS dit que le prélèvement est obligatoire, Mr BORDE lui répond que non on ne peut pas obliger les parents. Mme RIGAULT demande si la municipalité où vivent les gens sont informés de ses difficultés. Mr BORDE lui répond que non mais qu'ils sont déjà au courant pour les autres services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du repas pour les enfants mangeant tous les midis à la cantine à 2.86€ et pour les enfants ne mangeant pas tous les midis à 3.06€, soit une hausse de 2%.

- **2017/35 – Tarifs du repas adultes à la cantine pour l'année scolaire 2017-2018**

Monsieur Le Maire informe les membres présents qu'il convient de fixer les tarifs de cantine pour les repas adultes pour l'année scolaire 2017-2018. Mr FIRMAIN dit que c'est plutôt pour les maîtresses.

Monsieur le Maire rappelle également que la gratuité du repas est effectuée pour les agents assurant la surveillance des élèves et le service de la cantine et qui de ce fait se trouvent dans l'obligation de déjeuner sur place pendant leurs horaires de service.

Monsieur le Maire prend la parole et informe les membres présents que le prix du repas pour l'année scolaire 2016/2017 était de 4.40 €, ce qui correspond au prix réel supporté par la commune. Pour l'année scolaire 2017/2018 le prix du repas adulte sera de 4.49 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix du repas adulte à 4.49€.

- **2017/36- Passage à la semaine d'école de 4 jours**

Monsieur le Maire informe que le gouvernement à travers le décret Blanquer n° 2017-1108 paru au Journal Officiel le 28 Juin 2017 permet aux communes qui le souhaite de demander une dérogation concernant l'organisation de la semaine scolaire et ainsi pouvoir passer à la semaine d'école sur 4 jours. Ainsi l'organisation les communes qui souhaitent rester sur une semaine scolaire sur 9 demi-journées peuvent la conserver également.

La demande de dérogation doit être portée conjointement par la commune/ le SIVOS et le conseil d'école. Elle devra également proposer une organisation scolaire qui respecte le cadre journalier et hebdomadaire fixé par le décret. Afin que la demande de dérogation de la commune puisse être instruite par l'inspection académique, il faut leur transmettre la délibération de la commune, la délibération du conseil d'école et une demande de dérogation fournie par l'inspection.

Il informe que cela a été évoqué avec le SIVOS et lors du conseil d'école le Lundi 26 Juin 2017. Mr le Maire laisse la parole à Mr FIRMAIN.

Mr FIRMAIN explique que la semaine dernière a eu lieu le conseil d'école et que c'était l'occasion de parler de ce sujet. Il informe que les parents d'élèves avaient été sondés et que 70% d'entre eux étaient favorable à un retour à une semaine de 4 jours, mais qu'il faut que l'on délibère également. Il dit que ceux qui ont dit non c'est par rapport à la garde de leurs enfants le mercredi matin qui pose problème. Mr PARIS demande si le SIVOS passe à la semaine de 4 jours. Mr FIRMAIN lui répond que c'est sur l'ensemble du RPI. Mr BORDE lui dit que les parents sont d'accord, les institutrices n'ont pas émis d'avis contraire et qu'un seul parent a dit non pour représenter ceux qui avaient dit non. Mr BORDE dit que ce vote est normal et logique. Mr POUSSE dit que ce n'est pas encore acté, Mr BORDE lui répond qu'il faut envoyer des documents à la DASEN qui logiquement compte tenu des différentes délibérations qui seront prises ne devrait pas dire non. Mr FIRMAIN précise qu'il faut que tout le monde dise oui même en ce qui concerne le transport scolaire et que pour nous c'est plus facile car c'est le SIVOS qui le gère et pas la Région comme dans certains départements. Mr PARIS demande si la décision de la DASEN est individuelle ou collective, Mr BORDE lui répond que c'est aux collectivités de demander la semaine de 4 jours ou de ne pas la demander. Après on ne sait pas ce qui va se passer par la suite et qu'il va sûrement y avoir une année de transition. Pour le SIVOS cela a été anticipé car le personnel des TAP et les ATSEM n'a pas été reconduit dans leur contrat car sinon on le reprenait pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une dérogation auprès de la DASEN pour une organisation de la semaine d'école à 4 jours et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

- **2017/37- Horaires de la garderie pour l'année scolaire 2017-2018**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de délibérer sur les nouveaux horaires de la garderie compte tenu du changement du nombre de jours d'école qui n'est plus que de 4 jours contre 4.5 jours précédemment.

Mr le Maire laisse la parole à Mr FIRMAIN. Il explique qu'au vu du changement de rythmes scolaires il convient de proposer une offre alternative aux parents qui n'ont pas de solution de garde pour leurs enfants. Ainsi il propose, en concertation avec la commission des affaires scolaires, la mise en place d'une garderie le mercredi matin de 7h30 à 12h30.

Voici les horaires pour la rentrée 2017-2018 :

Lundi-mardi-jeudi et vendredi : 7h00 à 8h50 et de 16h30 à 18h30

Mercredi : 7h30 à 12h30.

Mr PARIS demande si c'est la conséquence des 4 jours, Mr BORDE lui répond que oui. Mr FIRMAIN dit que comme le mercredi matin il n'y a plus d'école et que l'on a un agent qui faisait le ménage et la garderie il fallait voir cela. Ce quota d'heures peut soit être réduit avec l'accord de l'agent si elle trouve un travail ailleurs et sinon on la garde à ce quota. Mr FIRMAIN dit qu'il est amené à mettre en place une garderie pour les gens que ça intéresserait. Cela nous permet de les dépanner et de garantir des heures à l'agent. Mr FIRMAIN dit que ce ne serait pas gratuit. Mme FARNIER demande si ce serait que pour les habitants de la Chapelle, Mr BORDE lui répond non que les enfants de Villefrancoeur peuvent y aller aussi. Mme FARNIER dit qu'il ne faut pas qu'il y ait trop d'enfant, quel sera le quota ? Mr BORDE dit qu'il ne pense pas qu'il y en ait plus de 10. Mme FARNIER dit que vu le prix proposé on pourrait être surpris. Mme FORTN dit que ce serait que des grands, Mme FARNIER lui répond qu'il y aura tous les âges. Mr TONDEREAU dit que là on propose un véritable service public. Mme FORTIN dit que ça peut rendre service à des parents. Mr BORDE se pose la question sur le nombre d'enfants qu'il pourrait y avoir. Mme ANSERMINO dit qu'il y en aura puisque des parents ont dit non à la semaine de 4 jours. Mr PARIS dit que l'on pourrait en avoir entre 5 et 25, Mr FIRMAIN lui répond que non. Mr PARIS dit que ce n'est pas la même garde entre les enfants de 3 et 12 ans et que vu les prix les parents vont les mettre. Mr BORDE dit que l'agent pourra trouver des activités différentes et adaptées à chacun. Mr FIRMAIN dit que ce sera un forfait que l'enfant vienne à 7h30 ou à 9h00. Mme RIGAULT demande si on donne des règles de priorités, Mr FIRMAIN lui répond non que l'on a déjà moins d'enfants qu'avant à la garderie. Mr TONDEREAU demande combien d'enfants l'agent peut gérer sur 5 heures. Mr BORDE dit que ça propose une alternative et que l'on part pour une année et que l'on verra l'année prochaine si on reconduit ce système. Le matin il y a 50 enfants qui débarquent en même temps donc elle peut gérer. Mme RIGAULT dit que c'est sur un temps court, Mr FIRMAIN dit qu'elle a la capacité à gérer au moins 10 enfants et qu'elle peut leur proposer des activités différentes. Mr BORDE précise qu'elle a la formation et l'expérience nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les horaires ci-dessus.

- **2017/38- Tarifs pour la garderie pour l'année scolaire 2017-2018**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de délibérer sur les nouveaux tarifs de la garderie mis en place pour la rentrée scolaire 2017-2018 et laisse la parole à Mr Didier FIRMAIN.

Il explique qu'au vu du changement de rythmes scolaires de nouveaux horaires ont été mis en place pour la rentrée 2017-2018 :

Lundi – mardi – jeudi et vendredi : 7h00 à 8h50 et de 16h30 à 18h30

Mercredi : 7h30 à 12h30

Et propose les tarifs suivants pour les lundis – mardis- jeudis et vendredis avec une hausse de 2% :

	2016-2017	2017-2018			
Tarifs commune			Tarifs hors commune		
7h à 7h30	1.04 €	1.06 €	7h à 7h30	1.04 €	1.06 €
7h30 à 8h50	2.08 €	2.12 €	7h30 à 8h50	2.81 €	2.87 €
8h30 à 8h50	0.82 €	0.84 €	8h30 à 8h50	0.82 €	0.84 €
16h30 à 18h30	2.08 €	2.12 €	16h30 à 18h30	2.81 €	2.87 €

Matin et soir	3.04 €	3.10 €		
Mercredi matin		5.00 €	Mercredi matin	5.00 €

Mme RIGAUT dit qu'il n'y a pas de tarif matin et soir pour les hors communes, Mr FIRMAIN lui répond que non ce n'est pas prévu. Mr BORDE rappelle qu'il y a une nouveauté pour cette rentrée scolaire avec garderie le mercredi matin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les tarifs ci-dessus.

- **2017/39- Approbation du Règlement intérieur de la garderie pour 2017/2018**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de modifier le règlement de la garderie pour la prochaine rentrée scolaire afin que les règles soient clairement respectées et établies pour chacune des parties.

Mme FORTIN demande si Landes le Gaulois sera au courant de la mise en place de la garderie le mercredi matin. Mr BORDE lui répond non et que ce n'est pas pour concurrencer le centre de loisirs de Landes mais pour proposer une solution alternative aux parents. Mr FIRMAIN rappelle qu'au départ le centre de loisirs de Landes a été fait pour les enfants de Landes et a ensuite été ouvert aux enfants du RPI. Mr BORDE dit que le passage à une semaine de 4 jours c'est une opportunité pour Landes de faire fonctionner son centre de loisirs.

Monsieur le Maire présente le règlement pour la garderie et le soumet à l'approbation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur pour la garderie pour 2017/2018.

- **2017/40- Approbation du Règlement intérieur de la cantine scolaire pour 2017/2018**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de modifier le règlement de la cantine scolaire pour la prochaine rentrée scolaire afin que les règles soient clairement respectées et établies pour chacune des parties.

Monsieur le Maire présente le règlement pour la cantine scolaire et le soumet à l'approbation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur pour la cantine pour 2017/2018.

- **2017/41- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à 17.58/35^{ème} pour la garderie**

Compte tenu de l'arrêt des TAP à la rentrée scolaire 2017/2018, du passage à la semaine d'école à 4 jours et de la concertation menée avec les membres du SIVOS sur ce que les communes mettront en place en remplacement.

Cette modification n'est pas assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle ne modifie pas au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi, l'accord du Centre de Gestion n'est donc pas nécessaire. Cela fait une baisse de 13 minutes du temps de travail de l'agent par semaine. Mr PARIS dit qu'on lui baisse quand même son temps de travail, Mr FIRMAIN lui répond que oui. Mr PARIS dit qu'elle peut chercher du travail ailleurs en complément. Mr FIRMAIN lui répond que c'est déjà le cas et que l'on ne peut pas lui faire faire plus d'un certain nombre d'heures d'affilés. Mr BORDE informe que l'agent est au courant.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi de d'adjoint technique territorial de 2ème classe à 19.53/35ème créé initialement à temps non complet par délibération 2015/030 du 1er Juin 2015, et de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée de 17.58/35ème annualisé à compter du 1er Septembre 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- Divers

- Mr BORDE informe que jeudi dernier les enfants de CM2 ont fait une prestation pour l'ouverture de Jazz'In. Mr BORDE laisse la parole à Mr LE MENER qui y était. Il dit que c'était étonnant, qu'à la fois c'était musical, dansant et théâtrale avec une envolée de papillons à la fin. Mr PARIS dit qu'à la lecture du journal cela a été apprécié par les spectateurs.
- Mr BORDE rappelle aux élus que certaines informations ne doivent pas être divulguées. En effet, l'information concernant une éventuelle arrivée des enfants de Pray à l'école est partie dans la nature et ce n'est pas judicieux car finalement ils ne viendront pas dans notre RPI, les enfants restent sur Herbault. Mr BORDE dit que cela aurait pu sauver notre classe et que fort probablement il y aura deux fermetures de classes, une sur le RPI de La Chapelle et une sur le RPI d'Herbault. Mme FARNIER dit que c'est parce qu'il n'y aura pas assez d'enfants des deux côtés. Mr PARIS demande pourquoi ils viennent pas, Mr BORDE lui répond qu'à la base c'est eux qui voulait venir et vu que ça c'est ébruité ça ne s'est pas fait. Mr TONDEREAU dit qu'il y a aussi d'autres raisons car il y a des problèmes dans le syndicat. Mr BORDE dit que l'on avait annoncé 183 enfants à la DASEN et qu'au comptage on en aurait finalement que 171. Mr PARIS dit que si on perd une classe ici on va avoir des problèmes. Mmes FORTIN et RIGAULT que ce sera une sur notre RPI et une sur leur RPI. Mr FIRMAIN dit que la fermeture de classe est aussi motivée par le départ à la retraite de la directrice de Landes. Mme ANSERMINO demande où iront les maternelles, Mr FIRMAIN lui répond toujours à Landes mais ils seront répartis sur 2 classes et non 3 comme avant. Mme FARNIER dit qu'ils vont peut-être partager les moyennes sections. Mr BORDE dit que l'on connaît déjà l'issue du comptage et que l'on va pouvoir s'organiser dans de bonnes conditions sachant cela. Mr TONDEREAU dit que même s'il y a 4 ou 5 enfants en plus le résultat sera le même. Mr BORDE dit qu'il faut des logements sociaux sur la commune car c'est cela qui amène des enfants.
- Mr BORDE informe avoir vu des gens du groupe AXA qui ont prospecté pour faire une réunion et mettre à disposition une salle pour faire une information sur les compléments santé. Mme FORTIN dit que le CIAS est en train de le faire. Mr BORDE dit que c'est AXA qui fait tout, ils font l'information au départ et après ils rencontrent les gens et qu'ils ont déjà fait cela à Marolles et Thésée. Mr BORDE dit qu'au départ ils font de l'information sur le prix. Mme FORTIN dit que Valencisse l'a fait aussi. Mr BORDE dit que l'idée de départ n'est pas mal, que c'est une réunion d'information impersonnelle mais qu'ils doivent se présenter sous le label AXA. Mr BORDE voulait évoquer le sujet en conseil avant de leur donner une réponse. Mme RIGAULT demande si c'est sous le contrôle du CIAS, Mr FIRMAIN dit qu'ils ont les moyens de louer une salle. Mr TONDEREAU demande s'il n'y aura que les gens de la Chapelle qui seront contactés. Mme FORTIN dit qu'ils doivent avoir des tarifs intéressants au départ et qu'après ils doivent les augmenter. Mme RIGAULT demande quel serait l'heure de la réunion, car c'est surtout pour les accompagnants des personnes âgées. Mme ANSERMINO dit que ce type de réunion c'est pour appâter les clients. Mme FORTIN dit qu'à Valencisse plusieurs assurances étaient présentes et qu'il faut pouvoir comparer ce qui est comparable. Mr FIRMAIN lui répond que c'est impossible car elles n'ont pas les mêmes bases et que c'est pareil pour les mutuelles. Mme FORTIN demande si on ne pourrait pas le faire en parallèle avec Marolles. Mr BORDE dit qu'il leur a expliqué que ce n'était pas à nous commune de le faire et précise que c'est un geste honorable mais commercial aussi. Mr TONDEREAU dit que ce serait un organisme social qui le ferait on n'aurait pas besoin d'en parler mais que là c'est commercial. Mme FARNIER dit que si on le fait, il faudra bloquer la grande

salle au détriment des associations. Mr BORDE lui répond que non on leur prête la salle de convivialité l'après-midi. Mr BORDE dit que l'on a parfois des garanties dont on n'a pas besoin et dit que les Séniors pourraient peut-être proposer cela à ses membres ou que ce soit une autre association qui le propose. Mr PARIS n'est pas contre mais dit qu'il faut qu'il voit avec son conseil d'administration. Mr BORDE dit que cela pourrait poser problème si on avait un cabinet d'assurance sur le territoire de la commune, mis là c'est eux qui sont venus les premiers. Il précise qu'il n'est pas contre mais qu'il n'est pas pour non plus. Il soumet au vote l'organisation d'une réunion de ce type : 5 voix contre, 2 abstentions et 7 voix pour. Mr PARIS dit que si c'est les Séniors qui porte la réunion, les jeunes ne viendront pas. Mr FIRMAIN dit que AXA est sûrement intéressée par les anciens. Mme FARNIER dit que les mutuelles sont obligatoires pour les gens qui travaillent. Mr BORDE lui répond que pour certains c'est obligatoire et pour d'autres fortement recommandé. Au final, aucune décision n'est prise et le sujet sera peut-être ré-évoqué ultérieurement.

- Mr BORDE soumet une question concernant le prêt des barnums appartenant avant au comité des Fêtes aux particuliers. Est-ce qu'on le prête ou on le loue ? Mme FARNIER dit qu'on le prête c'est logique. Mr TONDEREAU demande s'il est facile à monter, est-il aux normes ? Mr FARNIER précise que c'est plus un stand qu'un barnum. Mr BORDE propose de faire pareil que pour les bancs et les tables. Mr TONDEREAU demande si c'est abîmé et si ça se casse lors d'un prêt c'est problématique. Mr BORDE dit qu'il faudra que l'on fasse un état de la bâche avant le prêt. Mr TONDEREAU dit qu'il faudra que l'on mette en place une caution, tout le monde est d'accord. Mr TONDEREAU dit qu'avec 100€ de caution on ne pourra rien acheter après. Mr BORDE lui dit qu'une caution responsabilise les gens et que 100€ ce serait bien. Tout le monde est d'accord.
- Mr BORDE rappelle que vendredi aura lieu l'inauguration du nom de la Bibliothèque à 18h00.
- Mme FARNIER prend la parole et parle du 14 Juillet. Mme FORTIN dit que les gens en parlent beaucoup, Mr BORDE lui répond que personne n'est venu en mairie en parler. Mme FORTIN dit que les gens se plaignent qu'il n'y ait pas de feu d'artifice alors qu'il y en a partout ailleurs. Mme FARNIER dit que ça fait un an qu'elle s'en est occupé. Mme FORTIN lui dit qu'il n'y a pas de retraite aux flambeaux non plus. Mme FARNIER rappelle qu'elle a demandé 3 devis et qu'elle n'a reçu qu'une seule réponse. Que la préfecture a envoyé un courrier concernant certaines catégories de feu qui étaient interdites et le seul devis reçu n'avait une accréditation que jusqu'en Avril. Mr PARIS lui répond que c'est pareil pour les autres communes. Mme FARNIER lui répond qu'avant il y avait le comité des fêtes et qu'il s'occupait d'une partie de la fête du 14 juillet et que ça allait bien. Mr PARIS lui dit qu'il remonte seulement les remarques qu'il entend. Mr BORDE dit qu'avant on reprochait à la municipalité que le feu d'artifice n'était pas le 14 juillet et sachant que beaucoup de communes le font ce jour-là et que ce sont des gros feux, les petites communes ne sont pas attractives pour les artificiers car le budget est moins important. Il a même été demandé aux municipalités que les agents passent des formations pour tirer les feux, mais que maintenant c'est plus compliqué qu'avant. Mme FARNIER dit que l'artificier qui a fait le seul devis voulait que l'on change la date. Mme FORTIN dit qu'à Blois c'est le 13 et Mr TONDEREAU dit qu'à Vendôme c'est le 14 Juillet. Mme FORTIN dit qu'en plus il n'y a pas de buvette, Mr BORDE lui rappelle que cela avait été proposé aux associations et qu'elles n'en ont pas voulu. Mme FARNIER rappelle que l'on ne peut pas tout faire, Mr PARIS lui rappelle qu'il y a 15 élus. Mme FARNIER lui dit que tout le monde n'est pas forcément disponible. Mr TONDEREAU demande si ce sont les gens qui font les réflexions qui complimentent aussi pour la fête de la musique, Mme FORTIN lui répond que non car elle a eu les remarques avant. Mr PARIS dit qu'il y a aussi eu des remarques pour la fête de la musique car peu d'élus étaient présents. Mr BORDE lui répond que l'on a eu de la chance car il a fait beau, chaud, que l'on a eu des bons groupes de musique, que les commerçants ont joués le jeu. Que c'était très bien, que la programmation a plu à tout le monde et que tous les élus sont venus pendant la fête de la musique contrairement à ce qui a été dit. Mme FORTIN dit que c'est dommage que l'on ne fasse rien pour le 14 juillet finalement car c'est un moment important pour la commune. Mme FARNIER lui rappelle que la commission travaille dessus depuis le mois de septembre 2016. Mme ANSERMINO demande si on a eu des remarques par rapport au prix du repas, il est répondu non. Mme FORTIN dit que les gens pensent que la commune ne veut pas dépenser de l'argent pour un feu d'artifice. Mme FARNIER lui répond que si l'on avait pris le seul devis que l'on a reçu les gens auraient aussi critiqué car on aurait pas pu comparer. Mr BORDE dit que l'on avait

aussi un orchestre et que l'on va devoir les indemniser. Mme FARNIER dit que même s'il y avait eu un feu d'artifice et une retraite aux flambeaux, est-ce qu'il y aurait eu du monde. Mr PARIS demande si elle s'occupe déjà des demandes de devis pour l'année prochaine. Mme FARNIER lui répond qu'à cette période les artificiers ne sont pas disponibles car ils sont en pleine préparation des feux pour cette année. Elle dit aussi qu'elle veut bien des idées. Mr PARIS lui dit qu'il avait été suggéré que quelqu'un achète de la boisson et que ce soit les élus qui servent. Mme FARNIER lui dit que la commune fournissait pour le repas seulement pas pour le bal. Mr FIRMAIN dit que l'on a déjà fait un feu d'artifice et une retraite aux flambeaux et que les gens ne viennent que pour ça et après repartent chez eux sans aller au bal. Mme FARNIER dit que pour demander des devis il faut qu'une date soit définie pour 2018. Mr BORDE dit que le 14 juillet tombe un samedi en 2018. Mme FARNIER dit que ce sont les artificiers qui l'ont relancé au départ et qu'après elle n'a plus eu de réponse. Mr BORDE dit que pour lui un 14 Juillet c'est en extérieur, et que l'on pourrait faire cela sur la place du tilleul et chacun amène son pique-nique et que l'on pourrait faire une illumination derrière la mairie. Il avait demandé à ce que des feux soient tirés dans le bourg mais pour des raisons de sécurité ce n'est pas possible. Mr TONDEREAU propose un barbecue géant. Mr BORDE propose un orchestre et un pique-nique. Mme ANSERMINO pense que cela ne fonctionnera pas. Mr PARIS dit qu'il faut faire comme pour la fête de la musique car ça marche bien. Mr BORDE dit que les commerçants ne sont pas ouverts le dimanche et qu'il faudrait faire une réunion avec eux pour voir ce que l'on peut faire. Mme FORTIN dit qu'il fallait réunir les associations pour la buvette, Mme FARNIER lui dit qu'un courrier avait été fait à chacune. Mr TONDEREAU dit qu'à Herbault ça se passe le 1^{er} Juillet et il pourrait demander comment et pourquoi cette date-là. Mr BORDE dit qu'il n'y a qu'à la Chapelle que ça ne marche pas. Mme FORTIN demande si on ne pourrait pas mettre un article dans le bulletin pour remettre le comité des fêtes en place. Mr BORDE propose la date du 15 Juillet 2018. Il est finalement retenu la date du 1^{er} samedi de Juillet soit le 7 Juillet 2018.

- Mme RIGAULT demande si le terrain initialement prévu pour le lotissement a été remis en prêt à usage parce que sinon on pourrait le donner à un maraicher bio. Mr BORDE dit que cela a déjà été acté lors d'un conseil en Mai.
- Mr LE MENER souhaite parler de l'épicerie qui a fermé plus tôt que prévu lors de la fête de la musique car elle était vexée que l'on n'est rien acheté chez elle. Il dit qu'il faudrait qu'on la fasse travailler car si elle ferme on va nous le reprocher. Mr FIRMAIN dit qu'il ne veut pas faire travailler quelqu'un qui critique sans arrêt la commune. Tout le monde est d'accord avec lui. Mr FIRMAIN dit qu'elle aurait pu travailler et mettre des tables et des chaises pour participer.

La séance est levée.